



Bruxelles, le 1^{er} avril 2022

CM 2525/22

COPEN
JAI
DROIPEN
CYBER
JAIEX
ENFOPOL
DATAPROTECT
EJUSTICE
MI

COMMUNICATION

CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Correspondant:	maria.castillejo@consilium.europa.eu jai.criminal.justice@consilium.europa.eu
Tél./Fax:	+32.2.281.74.53 Secr.: +32.2.281.36.02
Objet:	Groupe Coopération en matière pénale (COPEN - preuves électroniques)
Date:	8 avril 2022
Heure:	10:00
Lieu:	CONSEIL BÂTIMENT EUROPA Rue de la Loi 155, 1048 BRUXELLES

Format : 1+1 (Présidence et Commission 2+2)

1. Adoption de l'agenda

2. Preuve électronique :

- Second Protocole additionnel à la Convention sur la cybercriminalité

Propositions de la Commission d'une :

- Décision du Conseil autorisant les États membres à signer, dans l'intérêt de l'Union européenne, le Second Protocole additionnel à la Convention sur la cybercriminalité

6427/22 + ADD 1

14898/21

- Décision du Conseil autorisant les États membres à ratifier, dans l'intérêt de l'Union européenne, le Second Protocole additionnel à la Convention sur la cybercriminalité

6438/22 + ADD 1

14898/21

= Information par la Présidence des derniers développements et prochaines étapes.

- Règles internes de l'UE

= Information par la Présidence

3. Convention de l'ONU sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles

= Information par la Commission

= Échange de vues

7860/22 + ADD 1

4. AOB

NB : Les documents du Conseil sont disponibles sur le portail des délégués. Le personnel de salle fournira des copies sur demande et dans les meilleurs délais.